

**DELIBERATION**  
**Séance du Conseil Municipal du 08 avril 2024**

Élus :	29	<b>L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril</b> , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le deux avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	23	
Absents :	2	
Pouvoirs :	4	
Votants :	27	
Présents :		Mmes, MM. BOUVIER, LO CURTO, COMBIER, MARTIN, DEGLISE, RENAUD, BOUCHAMA, GACEM, BALSAMO, BORG, COMBALUZIER, PROIA, BELLABES, LOPEZ, SAUVAGE, JEAN, DOUKKALI, RANDON-BERNET, GANDINI, DANIELE, ESTATOF, BRUMANA, CULIBRK.
Absents :		M. Mme GUILLET, BLONDEAU.
Excusés ayant laissé procurations :		Mme FRECHOSO à Mme LO CURTO, Mme KADRI à M. BOUVIER, Mme DUMAS à Mme DANIELE, M. CHARLEMAGNE à M. ESTATOF.
Secrétaire de séance :		M. BELLABES

**Délibération** n° 08\_04\_014\_1A1

**OBJET : Attribution des subventions contrat de ville 2024**

Engagée en faveur du contrat de Ville de Vienne Condrieu Agglomération pour la période 2024-2030 dans le cadre de la nouvelle contractualisation dénommée « Engagements Quartiers 2030 », la Ville de Chasse-sur-Rhône alloue, chaque année, des subventions spécifiques politique de la Ville aux associations et organismes présentant des projets au titre dudit contrat.

Ces subventions viennent en complément des différents crédits dits de droit commun et affectés au quartier prioritaire dans le cadre de la politique de la Ville : fonctionnement des structures tels le centre social ou l'épicerie sociale, l'entretien des bâtiments scolaires situés dans le quartier politique de la Ville, projets menés en lien avec les bailleurs...

Pour l'année 2024, et conformément aux intentions de soutien financier de l'État, de Vienne Condrieu Agglomération et de la Ville arbitrées lors d'un comité de pilotage ce 26 mars 2024 puis prochainement adoptées par le conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération ce 09 avril 2024, la Ville de Chasse-sur-Rhône propose de verser :

Action	Opérateur	Coût de l'action	Etat (intentions)	VCA (intentions)	Chasse-sur-Rhône
Référence Dauphin 00276639 « Engagement BAFA »	Centre Social Paul Vittoz	9 737€	1 500€	/	2 500 €
Référence Dauphin 00276632 « La santé dans tous ses états, le fait maison »	Centre Social Paul Vittoz	31 876€	1 500€	2000€	1000€
Référence Dauphin 00276625 « Lutter contre l'isolement des seniors »	Centre Social Paul Vittoz	39 400€	2 000€	3 000€	4 000€
Référence Dauphin 00276621 « Chasse sur Rhône Ma Ville en vert »	Centre Social Paul Vittoz	38 520 €	3 000€	3 000€	3 000€

Référence Dauphin 00276641 « Projet vélos »	Centre Social Paul Vittoz	12 782€	En attente de l'appel à projet « quartiers d'été »	2 000€	500€
Référence Dauphin 00276630 « Quartier d'été et Pass été jeune édition 2024 »	Centre Social Paul Vittoz	11 132€	En attente de l'appel à projet « quartiers d'été »	4 000€	1 000€
Référence Dauphin 00276879 « Chasse en lumières 2024 »	Ecole de Musique	23 705€	1 500€	2 000€	4 000€
Référence Dauphin 00276882 « Fabrik à Culture : plongez dans le patrimoine Chassère »	Ecole de Musique	42 074€	3 000€	4 000€	5 000€
Référence Dauphin 00276036 « Campagne de stérilisation des chats errants »	Les Chats sans toi de Chasse	33 975€	2 000€	5 000€	2 000€
Référence Dauphin 00262557 « Les chantiers éducatifs permanents »	PREVENIR	323 500 €	20 000€	14 000€	3 000€
Référence Dauphin 00262560 « Activités d'intérêt collectif et solidaire »	PREVENIR	15 857€	2500€	2 500 €	1 000€

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

**Vu** la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine ;

**Vu** le comité de pilotage du contrat de Ville de l'agglomération du Pays Viennois du 26 mars 2024 ;

**Vu** le projet de contrat de Ville de Vienne Condrieu Agglomération pour la période 2024-2030 ;

Mesdames BRUMANA, LO CURTO (porteuse du pouvoir non utilisé de Madame FRECHOSO) et Messieurs BORG, COMBALUZIER, COMBIER par ailleurs membres à titre personnel d'au moins une des associations concernées, se déportent de l'examen de cette délibération et ne prennent part ni au débat, ni au vote en quittant la séance.

Le quorum s'établit alors déduction faite du départ des élus intéressés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, (ne prennent pas part au vote : 06 - POUR : 21) :

- **AUTORISE** l'attribution des subventions aux organismes et associations indiqués, selon les montants proposés, dans le cadre du Contrat de Ville de l'Agglomération Viennoise pour l'année 2024 :

Référence Dauphin 00276639 – Engagement BAFA 2024 – Centre social Paul Vittoz : 2 500 €

Référence Dauphin 00276632 - La santé dans tous ses états : le fait maison – Centre social Paul Vittoz : 1 000 €

Référence Dauphin 00276625 – Lutter contre l'isolement des seniors – Centre social Paul Vittoz : 4 000 €

Référence Dauphin – Chasse-sur-Rhône ma Ville en vert – Centre social Paul Vittoz : 3 000 €

Référence Dauphin 00276641 – Projet vélos – Centre social Paul Vittoz : 500 €

Référence Dauphin 00276630 – Quartier d'été et Pass été Jeune – Centre social Paul Vittoz : 1 000 €

Référence Dauphin 00276879 – Chasse en lumières – Ecole de musique : 4 000 €

Référence Dauphin 00276882 – Fabrik à Culture : plongez dans le patrimoine Chassère – Ecole de musique : 5000 €

Référence Dauphin 00276036 – Campagne de stérilisation des chats errants – Association Les chats sans toi de Chasse : 2000 €

Référence Dauphin 00262557 – Les chantiers éducatifs permanents – PREVENIR : 3 000 €

Référence Dauphin 00262560 – Activités d'intérêt collectif et solidaire – PREVENIR : 1 000 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 11 avril 2024.

Le Maire,  
Christophe BOUVIER



Acte rendu exécutoire par la publication par voie électronique en date du 12 avril 2024.